

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

N° 2023 0047

L'An Deux mille vingt-trois, le dix mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 3 mai 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents excusés, Denis TATOUD Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	9
Votes pour :	9
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Autorisation de signer l'ordre de service de démarrage de la phase DCE avec IMHOTEP, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la surélévation du parking du Centre

La commune de Champagny en Vanoise a passé un marché public avec la société Imhotep Architect le 18 novembre 2019 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking enterré, sur 2 niveaux, d'un total de 85 places (lieudit « Le Raffort ») et pour la rénovation d'un parking existant de 4 niveaux, dit « Le Centre ».

Le montant total initial du marché était de 137 700€ TTC (P1 =124 020 € TTC, P2 = 13 680€ TTC).

Par avenant n°6 en date du 19 décembre 2022, le programme a été modifié et le parking enterré du Raffort est remplacé par la surélévation du Parking du Centre.

Il est désormais proposé de démarrer la phase de rédaction des dossiers de consultation des entreprises.

Aussi, un ordre de service de démarrage de la phase DCE doit être envoyé à la SAS KHEPHREN-IMHOTEP ARCHITECTES.

Par ailleurs, suite aux dernières discussions, il a été décidé de préciser l'estimatif du coût des travaux d'un parking souterrain de 47 places sous la piste des Bois. Ce projet correspondrait en partie au projet initial, mais sur un seul niveau de parking.

L'Assemblée délibérante pourra ensuite se positionner sur l'un ou l'autre des projets.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- VALIDE l'ordre de service n°1 concernant le démarrage de la phase DCE pour la surélévation du parking du Centre.
- PRECISE que les travaux commenceront à compter du printemps 2024 pour une réception avant l'hiver 2024.
- DEMANDE à l'entreprise IMHOTEP d'estimer le coût des travaux de construction d'un parking souterrain d'un niveau sous la piste des Bois.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire
René RUFFIER LANCHE

